



Avis déposé pour les audiences
en vue de la création du
Conseil des Montréalaises de la Ville de Montréal

Par le Comité de conditions
de vie et de travail des femmes
Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

Mai 2003

PRÉSENTATION DU CONSEIL RÉGIONAL FTQ MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Notre représentativité

Le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain est l'organisme régional qui représente les affiliés de la FTQ (Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec) des villes de Montréal, Laval et Longueuil et de la zone de la rive sud de Montréal qui va de Beauharnois à Varennes, touchant les MRC de Lajemmerais, Champlain et Roussillon. Nous représentons ainsi plus de 200 000 travailleurs et travailleuses de tous les types d'industries et de services, du secteur privé et du secteur public.

Notre mission fondamentale étant l'amélioration des conditions de travail et de vie de nos membres, toutes les questions reliées au développement social et économique de la région nous interpellent. C'est à ce titre que le comité de conditions de vie et de travail des femmes a participé aux rencontres d'information sur la création du Conseil des montréalaises de la Ville de Montréal et dépose aujourd'hui cet avis.

Pour élaborer notre document, nous nous sommes servi du document de consultation sur la création du Conseil des Montréalaises de la Ville de Montréal préparé par le comité Femmes et développement régional du CRDÎM. Nous nous sommes particulièrement attardé au questionnaire du document. Nous reprendrons donc chacune des questions et y apporterons notre point de vue.

1. Êtes-vous en accord avec la proposition de situer le Conseil des Montréalaises au niveau du Conseil municipal dans l'organigramme de la Ville?

Nous sommes totalement en accord avec la proposition de situer le Conseil des Montréalaises au niveau du Conseil municipal. Nous voulons une Politique cadre d'égalité des femmes et des hommes qui touche l'ensemble des services de la Ville donc, le Conseil des Montréalaises doit relever de la plus haute instance. De plus, avec cette structure nous croyons que le Conseil des Montréalaises aura plus d'influence.

Nous trouvons pertinent de pouvoir comparer ce que pourrait être le Conseil des Montréalaises avec ce qu'est présentement le Conseil interculturel. En effet, aborder le Conseil des Montréalaises de la même manière que le Conseil interculturel est une bonne chose car il y a beaucoup de parallèles qui peuvent être faits entre la situation des femmes et celle des gens issus des communautés

culturelles, compte tenu de la discrimination systémique dont sont victimes ces deux groupes.

2. Selon vous, le rôle et le mandat proposés sont-ils en mesure de répondre aux besoins d'amélioration de la condition de vie des Montréalaises et d'une meilleure représentation des femmes dans les instances municipales?

En ce qui concerne le rôle du Conseil, il doit avoir le mandat de conseiller, d'aviser, de recommander et cela peu importe par quels moyens. Nous ne voulons pas que le rôle du Conseil des Montréalaises soit limité aux recherches.

Le Conseil doit aussi assurer une meilleure prise en compte des besoins des femmes et cela sur toutes les questions. Pour nous, tout nouveau projet ou toute nouvelle réglementation devrait être soumis au Conseil des Montréalaises afin que soient analysés et mesurés les impacts que pourraient avoir ces projets ou règlements sur les femmes. Il faut s'assurer qu'il y ait une vision « femme » à travers tout ce que fera la Ville de Montréal.

Pour ce qui est de veiller à la mise en place et au respect de la Politique cadre d'égalité entre les femmes et les hommes, nous sommes en accord.

3. La composition du Conseil répond-t-il à la représentation de la diversité des Montréalaises?

Nous croyons que la composition du Conseil répond bien à la diversité des femmes de Montréal. Cependant, nous croyons que le Conseil devrait être composé de deux représentantes du milieu syndical. En effet, le mouvement syndical représente de nombreuses femmes qui travaillent à la Ville de Montréal et de nombreuses travailleuses qui sont citoyennes de cette grande Ville.

Pour la nomination de ces représentantes, nous croyons que ces 16 membres (2 représentantes du milieu syndical) pourraient être nommées sur proposition de femmes de différents secteurs d'activités et elles pourraient aussi être nommées par des organisations.

Pour les postes représentant le milieu syndical, nous croyons que les nominations devraient être soumises par le Comité intersyndical du Montréal métropolitain (CIMM). Cette organisation montréalaise existe depuis 30 ans. Elle regroupe des représentantes et des représentants régionaux des grandes centrales syndicales du Québec.

Pour convenir à notre demande de représentation, on doit donc faire un ajout au mode de recrutement. Ainsi, l'énoncé devrait ce lire comme suit : les membres doivent être nommées par le Conseil municipal sur candidatures individuelles appuyées par les femmes des secteurs désignées ou sur candidatures soumises par des organisations.

En ce qui concerne la nomination de la présidente du Conseil, nous tenons à ce que cette dernière soit désignée par ses paires. Cette nomination ne doit pas relever du Conseil municipal.

- ❖ Doit-il y avoir une élue municipale dans le Conseil et à quelles conditions?

Nous acceptons qu'une élue municipale participe aux réunions du Conseil. Toutefois, cela ne doit aucunement changer la représentation des femmes au Conseil des Montréalaises. Cette élue municipale agirait au sein du Conseil à titre de conseillère politique.

- ❖ Comment s'assurer de la représentation en fonction des arrondissements?

C'est au Conseil municipal, lors de la nomination des membres, d'avoir la préoccupation que les divers arrondissements soient représentés. Nous pensons que pour assurer une meilleure représentativité, il faudrait faire des regroupements d'arrondissement. Il est à éviter par exemple, que les représentantes proviennent en majorité de l'ouest de l'Île.

4. À partir du budget proposé, êtes-vous d'accord avec :

- ❖ La rémunération de la présidente?
- ❖ Les jetons de présence (indemnités de présences aux réunions du Conseil)?
- ❖ Le remboursements des frais de garderie?

Oui. Ces modes de rémunération sont des incitatifs qui permettront peut-être à plus de femmes de soumettre leur candidature car la participation aux réunions n'entraînera pas de dépenses supplémentaires pour les femmes qui siégeront à cette instance.

Cependant, comme nous avons peu de données sur l'utilisation du budget, nous trouvons que le budget proposé de 200 000 dollars est très limitatif. Il nous pose une vive inquiétude. Nous croyons que les personnes salariées du Conseil des Montréalaises doivent recevoir une rémunération décente; si

nous ajoutons au budget les coûts reliés aux jetons de présences, aux remboursements des frais de garderie, aux coûts liés aux recherches et à la production de documents, le 200 000 dollars nous semble un montant dérisoire.

5. Quels sont, selon vous les dossiers prioritaires relevant des champs de compétence municipaux, que devra porter le Conseil des Montréalaises?

Concernant la Ville de Montréal en tant qu'**employeur** de milliers de travailleuses, le Conseil des Montréalaises devra se pencher sur trois dossiers importants.

- ❖ Faciliter la conciliation travail / famille pour ses travailleuses.
- ❖ Faciliter l'intégration des femmes dans les emplois à la Ville de Montréal, surtout face aux emplois non traditionnels. Cela pourrait se faire par stage ou par mentor.
- ❖ Établir une politique claire face au harcèlement sexuel et aux moyens pour le contrer.

Concernant la Ville de Montréal en tant qu'**administration publique et dispensatrice de services**, les dossiers prioritaires du Conseil des Montréalaises devraient être :

- ❖ La conciliation travail / famille. Par exemple, l'ouverture et la fermeture des parcs ou des services de loisirs l'été ne couvre pas totalement la période de vacances estivales des enfants allant à l'école primaire. Les parents se retrouvent donc avec des besoins de garde durant les semaines non couvertes. Un autre exemple qui nous interpelle est celui du transport en commun. Les services devraient s'adapter à sa clientèle féminine. C'est à dire que les autobus desservent de manière plus sécuritaire les industries nonobstant que celles-ci soient situées dans un parc industriel.
- ❖ L'éducation à la citoyenneté active. Il s'agit d'informer et de sensibiliser les femmes à l'importance d'exercer leur citoyenneté. Il faut faire en sorte que les femmes se sentent concernées par les politiques de la Ville de Montréal. Pour ce faire, il faut inciter les femmes à participer et à prendre la place qui leur revient.

Rédaction :
Sylvie Majeau, Conseil régional FTQ

Collaboration :
Michel Taylor, président Conseil régional FTQ
Michel Thibault, secrétaire général Conseil régional FTQ
Élyse Tremblay, conseillère Conseil régional FTQ
Jo-Anne Ménard, SCFP-429
Johanne Poulin, SCFP-301

Présenté lors des audiences publiques :
Le 10 juin 2003
Bureau d'arrondissement de Saint-Laurent
777, boul. Marcel-Laurin
Montréal

Par :
Jasmine Martin, vice-présidente Conseil régional FTQ
Sylvie Majeau, conseillère Conseil régional FTQ